



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20250101-5059-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/01/2025
Date de mise en ligne : 21 janvier 2025

BXM/CP

DECISION MUNICIPALE DM_2025_007

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122.22 et L 2122.23 (articles L 122.20 et 21 du Code des Communes modifiés par la loi n° 96-142 du 21 février 1996),

Vu la délibération n°6 de Délégation Générale du Conseil municipal en date du 03 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 04 octobre 2023,

Considérant que la délibération 2023-051 du 07 novembre 2023 relative à la signature du marché de conception-réalisation pour la reconstruction éco-responsable et performante de la cuisine centrale de Bègles » avec le groupement DUNE CONSTRUCTION,

- DECIDE -

ARTICLE 1 - De souscrire l'avenant n° 1 au marché 2023-BEG040 de « conception-réalisation pour la reconstruction éco-responsable et performante de la cuisine centrale de Bègles » portant sur la modification suivante :

- DUNE CONSTRUCTION, mandataire solidaire du groupement conjoint, 16 rue Gay Lussac, 33700 MERIGNAC, portant sur une modification conduisant à une augmentation de montant de 66 090,84 € HT, soit une incidence financière de +0,99 %,

ARTICLE 2 - Le montant global sera inscrit au Budget principal de la Ville, chapitre 23, article 2313.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil municipal.

Fait à Bègles, le 17/01/2025

Clément ROSSIGNOL PUECH



Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole